

CONVOCATION DU 14 OCTOBRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOSMIE L'AIGUILLE, ADRESSÉ INDIVIDUELLEMENT
À CHAQUE CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SÉANCE QUI
S'OUVRIRA EN MAIRIE LE 24 OCTOBRE 2022**



LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2022-59
Votée le 24 octobre 2022
OBJET : Cession d'une partie des
parcelles cadastrées AV 60 et 141.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre à 18h30 le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, Mme Isabelle MONTAGNE, M. Jean-Claude SAINTONGE, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Christophe ARTIAGA à M. Maurice LEBOUTET, M. Arnaud BROUSSAUD à Mme Maëva MUNOZ, Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER, M. Pierre COLOMBET à Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Claude SAINTONGE à M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Maud TERRACOL à Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-59-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

LE CONSEIL,

Vu la proposition de la société LOTICENTRE d'acquérir une partie des parcelles cadastrées AV 60 et 141 sises rue Jean Moulin afin d'y créer un « village séniors »,

Considérant que la superficie acquise serait d'environ 6 570 m²,

Vu la proposition de LOTICENTRE d'acquérir ces terrains au prix de 155 000 € TTC,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 3 janvier 2022, estimant le prix à minimum 20 € le m²,

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la proposition de LOTICENTRE,

Le Conseil municipal, à la majorité de 18 voix pour et 3 voix contre (Alexandra MALISSEN, Christian SANSONNET, Pierre COLOMBET par procuration),

Article premier : décide de céder une partie des parcelles cadastrées AV 60 et 141 d'une superficie d'environ 6 570 m² à la société LOTICENTRE pour un montant de 155 000 € TTC afin d'y construire un « village séniors ».

Article second : autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

Article troisième : dit que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge du demandeur (bornage et actes notariés).

VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : 3

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25/10/2022
Publication le : 25/10/2022

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 octobre 2022

LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-59-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2022-60

Votée le 24 octobre 2022

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer le contrat de prêt pour les travaux d'extension du cabinet paramédical.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre à 18h30 le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, Mme Isabelle MONTAGNE, M. Jean-Claude SAINTONGE, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Christophe ARTIAGA à M. Maurice LEBOUTET, M. Arnaud BROUSSAUD à Mme Maëva MUNOZ, Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER, M. Pierre COLOMBET à Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Claude SAINTONGE à M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Maud TERRACOL à Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-60-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de réaliser une extension du cabinet paramédical existant,

Vu la délibération n°2022-06 du 28 février 2022 portant approbation de l'avant-projet définitif,

Vu l'arrêté de permis de construire en date du 31 mars 2022, et considérant que les travaux ont débuté le 18 mai 2022,

Vu la nécessité de faire un emprunt,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de crédit avec la Caisse d'Epargne, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **OBJET** : Travaux d'extension du cabinet paramédical
- **MONTANT** : 300 000,00 EUROS
- **DUREE** : 25 ans
- **TAUX D'INTERET** : indexé sur le livret A + 0,35 %
- **PERIODICITE** : trimestrielle

- **MODE D'AMORTISSEMENT** : capital constant
- **REMBOURSEMENT ANTICIPE** : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité équivalente à 5 % du capital restant dû.
- **PASSAGE A TAUX FIXE** : possible à chaque date d'anniversaire du point de départ de l'amortissement avec demande de cotation à la CEPAL.

VOTE ☞ POUR : 21
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25/10/2022
Publication le : 25/10/2022

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 octobre 2022

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-60-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2022-61
Votée le 6 décembre 2021
OBJET : Décision modificative n°1 au
budget principal Commune.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre à 18h30 le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, Mme Isabelle MONTAGNE, M. Jean-Claude SAINTONGE, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Christophe ARTIAGA à M. Maurice LEBOUTET, M. Arnaud BROUSSAUD à Mme Maëva MUNOZ, Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER, M. Pierre COLOMBET à Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Claude SAINTONGE à M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Maud TERRACOL à Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-61-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Vu le budget principal Commune adopté le 11 avril 2022,

Considérant que l'éclairage du stade est obsolète et énergivore,

Vu le devis établi par l'entreprise BATIFOIX d'un montant de 11 520 € TTC pour la rénovation des projecteurs en LED,

Considérant que la prévision budgétaire à l'opération 020 – « Rénovation de l'éclairage public » est insuffisante,

Il est proposé au Conseil municipal de virer les crédits prévus à l'article 2121 de l'opération 026 « Non individualisée » pour les plantations du cimetière vers l'opération 020,

LE CONSEIL,

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de procéder à la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT					
VIREMENT DE CREDITS					
Opération 026			Opération 020		
2121	Aménagement de terrains	- 10 000,00 €	2315	Constructions	+ 10 000,00 €
TOTAL		-10 000,00 €	TOTAL		+ 10 000,00 €

VOTE ☞ POUR : 21
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25/10/2022
Publication le : 25/10/2022

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 25 octobre 2022

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-61-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2022-62
Votée le 24 octobre 2022
OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint
technique principal de 2^{ème} classe.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre à 18h30 le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, Mme Isabelle MONTAGNE, M. Jean-Claude SAINTONGE, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Christophe ARTIAGA à M. Maurice LEBOUTET, M. Arnaud BROUSSAUD à Mme Maëva MUNOZ, Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER, M. Pierre COLOMBET à Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Claude SAINTONGE à M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Maud TERRACOL à Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2015-01 en date du 9 février 2015 portant création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Considérant que l'agent titulaire de ce poste a fait valoir ses droits à la retraite et qu'il a été radié des effectifs de la Commune à compter du 1^{er} octobre 2022,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 septembre 2022,

DECIDE

Article premier : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022.

Article second : Dit que le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-62-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	DONT TEMPS NON COMPLET
Direction	DGS des communes de + de 2 000 habitants	A	1	0
Administrative	Attaché principal	A	1	0
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	
Administrative	Adjoint administratif	C	2	1
Technique	Technicien	B	1	0
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	0
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	4	0
Technique	Adjoint technique	C	6	0
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Animation	Adjoint d'animation	C	3	3

VOTE ☞ POUR : 21
☞ CONTRE : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 octobre 2022

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25/10/2022
Publication le : 25/10/2022



Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-62-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2022-63

Votée le 24 octobre 2022

OBJET : Demande de subvention dans le cadre des CDDI pour la réhabilitation – extension de l'Orangerie.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre à 18h30 le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe ARTIAGA, M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, Mme Isabelle MONTAGNE, M. Jean-Claude SAINTONGE, Mme Maud TERRACOL.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Christophe ARTIAGA à M. Maurice LEBOUTET, M. Arnaud BROUSSAUD à Mme Maëva MUNOZ, Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER, M. Pierre COLOMBET à Mme Alexandra MALISSEN, M. Jean-Claude SAINTONGE à M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Maud TERRACOL à Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-63-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

LE CONSEIL,

Considérant l'approbation de l'étude technique détaillée établie par l'ATEC 87 relative à la réhabilitation – extension de l'Orangerie,

Considérant que ce projet pourrait être éligible aux Contrats Départementaux de Développement Intercommunal,

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de :

Article premier : solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental via la Communauté de communes du Val de Vienne afin de financer les travaux de réhabilitation – extension de l'Orangerie dans le cadre des futurs Contrats Départementaux de Développement Intercommunal.

Article second : valider le plan de financement joint.

Article troisième : Autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 25/10/2022
Publication le : 25/10/2022

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 25 octobre 2022**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

COMMUNE DE BOSMIE-L'AIGUILLE

Réhabilitation de l'Orangerie

A - RAPPEL DES DONNEES

	Montants H.T.	Montants T.T.C.
Assistance à maîtrise ouvrage	4 902,00 €	5 882,40 €
Frais de publication	1 500,00 €	1 800,00 €
Maitrise d'œuvre	96 200,00 €	115 440,00 €
Diagnostics	1 500,00 €	1 800,00 €
Etude géotechnique	2 500,00 €	3 000,00 €
Travaux	740 000,00 €	888 000,00 €
Imprévus et actualisation	74 000,00 €	88 800,00 €
Contrôle technique	4 000,00 €	4 800,00 €
Mission SPS	3 000,00 €	3 600,00 €
	927 602,00 €	1 113 122,40 €

B - PLAN DE FINANCEMENT

Montant de l'opération H.T.:

927 602,00 €

	MONTANT DE SUBVENTION	%
Conseil Départemental - CDDI	278 280,60 €	30,00%
Etat (DETR)	278 280,60 €	30,00%
Autofinancement sur fonds propres	371 040,80 €	40,00%
Total	927 602,00 €	100,00%

Bosmie-L'Aiguille, le 24 octobre 2022

Le Maire

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20221024-D2022-63-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022